



Ville de Cerny

Extrait du registre des arrêtés

Essonne

8 rue Degonimier 91590 CERNY 01 69 23 11 11 @mairie@cerny.fr

ARRÊTÉ N° 2025-I-47 – 7.1

AVENANT N° 2 À L'ACTE DE NOMINATION

DU RÉGISSEUR DE LA RÉGIE

« SERVICES A LA POPULATION »

Le Maire de la Commune de Cerny (Essonne),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R.1617-1 à R.1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 22,

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la décision n° 36-2022 – 7.1 du 2 août 2022 modifiant l'acte constitutif de la régie de recettes « Enfance » afin de permettre l'encaissement de tous les produits en lien avec les services à la population,

Vu l'arrêté n° 2022-II-47 – 7.1 du 2 août 2022 portant nomination de Madame Isabelle ALIBERT, en tant que Régisseur titulaire (intérimaire) de la régie de recettes « Services à la population » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'avenant n° 2 à l'acte constitutif de la régie de recettes,

Considérant la nécessité de modifier l'arrêté de nomination n° 2022-II-47 – 7.1 pour l'encaissement des produits des services listés à l'article 4 de l'avenant n° 2 à l'acte constitutif de la régie de recettes « Services à la population »,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté n° 2022-II-47 – 7.1 du 2 août 2022 portant nomination de Madame Isabelle ALIBERT, en tant que Régisseur titulaire (intérimaire) de la régie de recettes « Services à la population » est modifié comme suit :

« En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Isabelle ALIBERT, régisseur titulaire (intérimaire) sera remplacée par Valérie GUILLOT, Stéphanie SAMSON, Sandra DUARTE, Virginie LACOUR, Frédéric GONCALVES, Arnaud CASTEX, mandataires suppléants ».

Article 2 : Tous les autres articles de l'arrêté n° 2022-II-47 – 7.1 du 2 août 2022 sont inchangés.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au Comptable Public Responsable
du Service de Gestion Comptable de La Ferté-Alais et aux intéressés.

Fait le 3 mars 2025

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



Avis conforme
du Comptable public assignataire

Olivier REGUER
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques
Responsable du Service de Gestion Comptable
de la Ferté-Alais

Signature du régisseur titulaire (intérimaire) :

Précédée de la formule manuscrite

« Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

Isabelle ALIBERT

Signature des régisseurs suppléants :

Précédée de la formule manuscrite

« Vu pour acceptation »

Valérie GUILLOT

Stéphanie SAMSON

Sandra DUARTE

Virginie LACOUR

Frédéric GONCALVES

Arnaud CASTEX